

AFFAIRE N° 26. - Acquisition d'une parcelle de terrain située à MOUFIA pour la construction de deux réservoirs.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de l'adduction de la région de MOUFIA, la construction de deux réservoirs est envisagée.

Pour ce faire, l'acquisition d'une parcelle de terrain de 3 400 m², appartenant à Monsieur Henri BEGUE est envisagée.

L'intéressé souhaiterait obtenir la somme de 2 400 000 Frs CFA, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'estimation des Domaines qui porte sur 2 000 000 Frs CFA.

Compte tenu de l'urgence des travaux de réalisation des citernes et des prix pratiqués dans le secteur, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain sur la base de 2 400 000 Frs CFA.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 902 - Article 210 du Budget Supplémentaire 1972.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

In
Saint-Denis, le 6 septembre 1972
Louis B. Bisset
Le Secrétaire Général
Signé: B. Bisset
Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lucy